



# La mission de développement des **Parcs** naturels régionaux



*Une autre vie s'invente ici*





# Les Parcs ont une mission de développement

*La richesse des patrimoines naturel, paysager et culturel des Parcs naturels régionaux est source de création de richesses et contribue aussi fortement à l'une de leur principale ambition : la qualité de vie de leurs habitants.*

*Dans cet objectif, les Parcs mettent en œuvre des stratégies de développement économique, social et culturel basées sur la valorisation des ressources, la solidarité, la coopération et l'expérimentation de solutions alternatives.*

*Offrir une meilleure lisibilité de cette mission et affirmer le rôle des Parcs aux côtés de leurs partenaires, tel est l'objectif de ce document.*

*Comme vous pourrez le découvrir dans les pages suivantes, je crois que la spécificité des Parcs relève à la fois des principes d'actions, des modalités et des axes d'intervention qu'ils privilégient.*

*Cette plaquette se veut également un outil pour aider les Parcs à définir et mettre en œuvre leur mission de développement, à une période riche en révision de chartes.*

*À l'heure où les Parcs fêtent leurs 40 ans, ils se doivent de réaffirmer leurs ambitions et répondre aux principaux enjeux du territoire et aux attentes de leur population.*

*Je ne saurais conclure sans préciser que ce document est le fruit du travail collectif mené au sein de la Commission « Développement économique et social » de la Fédération, traduisant ainsi une des forces des Parcs : le fonctionnement en réseau.*



Photo : D. Dnaestel - PNR Haute Vallée Chevreuse

Village en Haute-Vallée de Chevreuse



Photo : Michel Thenot

Ciné-Parc en Livradois-Forez

## Jean-Gabriel Nast

*Président de la Commission « Développement économique et social » de la Fédération des Parcs  
Président du Parc naturel régional du Haut-Jura*



## Les Parcs naturels régionaux

constituent des espaces naturels, riches de leur patrimoine exceptionnel. 13% des territoires de Parc sont en sites « Natura 2000 ». Ils concentrent 11% des Réserves Naturelles Nationales, 1/3 des arrêtés préfectoraux de protection de Biotope français, 10 des 24 zones humides reconnues internationalement (sites RAMSAR) et 5 des 7 Réserves de Biosphères françaises.

Ces territoires sont également des lieux de vie et de travail puisqu'ils regroupent plus de 3 millions d'habitants et concentrent environ 320 000 entreprises. Celles-ci, représentatives de l'ensemble des secteurs d'activité, constituent 7 % du tissu économique français et emploient 730 000 salariés. Le premier secteur en nombre d'entreprises est le secteur agricole, mais c'est le secteur industriel qui vient en tête avec plus de 50 % du chiffre d'affaires total de ces territoires.

**Cette situation unique** d'espaces à la fois riches en patrimoine et habités conduit les Parcs à viser une double contribution à :

- ✿ la mise en œuvre d'un projet global sur leur territoire, orienté vers les habitants et leur relation au patrimoine,
- ✿ des politiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à l'échelle régionale, nationale, voire même internationale.

Parmi les cinq missions que la loi « Paysage » de 1993 reconnaît aux Parcs figure la « **contribution au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie** », au même titre que de :

- ✿ protéger le patrimoine ;
- ✿ contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ✿ assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ✿ réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

**Les Parcs**, sans pouvoirs réglementaires, exercent leurs missions en lien avec d'autres collectivités et des partenaires. Cependant, ils garantissent la nécessaire mise en adéquation des choix des acteurs socio-économiques avec les priorités du projet de territoire. C'est pourquoi, « **ils coordonnent et assurent la cohérence des actions publiques sur le territoire** ».

Cette cohérence est négociée, affirmée et traduite dans la charte.

Lors de la mise en œuvre de la charte, les Parcs expliquent leurs choix de développement et donnent du sens à leurs actions en l'inscrivant dans le long terme. Enfin, ils prennent en compte les interactions qui s'exercent entre les sphères économique, sociale, culturelle et patrimoniale.

## Affirmation de la mission dans le temps : de la valorisation du patrimoine au développement durable

Depuis leur création, les Parcs naturels régionaux ont progressivement affirmé leur mission de développement socio-économique, trouvant sa traduction dans les textes de plus en plus explicites.

Le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 instituant les Parcs stipule, parmi les trois objectifs, la nécessité d'**animer des secteurs ruraux en difficulté** et trouver, dans les voies nouvelles de développement, la possibilité d'une **mise en valeur des richesses** du territoire.

Cependant, il faut attendre le décret du 15 octobre 1975 et la naissance des Régions pour que les textes évoquent « la vocation des Parcs de définir et de **promouvoir la mise en œuvre des actions concertées d'aménagement et de développement économique** sur leurs territoires et d'en **assurer la cohérence** ».

Puis, suite au décret du 1<sup>er</sup> septembre 1994 de la loi « Paysage » qui donne le cadre actuel des cinq missions des Parcs, le réseau a exprimé sa volonté de renforcer la mise en œuvre d'un projet global de territoire au sein de documents de référence :

Le « Manifeste pour un futur durable » de mai 1997 qui **resitue l'Homme au cœur des Parcs** notamment grâce à un **enrichissement mutuel des politiques publiques et des stratégies d'entreprises**.

Le positionnement sur le développement durable des Parcs, adopté en 2001, dont un des quatre axes porte sur **une relation renouvelée entre gestion des patrimoines et action économique**.

Enfin aujourd'hui, le cadre stratégique à l'horizon 2020, validé par la Fédération en février 2007, propose, parmi ses quatre grandes orientations, de :

- ✿ **préservier et valoriser des patrimoines vivants par la promotion d'un développement fondé sur la protection et valorisation du patrimoine** en insistant sur la recherche d'autres équilibres économiques et sociaux au bénéfice des habitants.
- ✿ **partager un projet de vie avec des hommes et des femmes grâce à :**
  - l'appui aux acteurs économiques dans leurs projets en matière de qualité et de valorisation de ressources,
  - l'accompagnement d'initiatives sociales et culturelles dans une logique d'ouverture et de cohésion du territoire,
  - la conciliation d'un urbanisme de qualité avec le souci d'une intégration paysagère et la proposition d'habitats diversifiés et durables,
  - une gouvernance originale fondée sur la commune et les intercommunalités, les acteurs économiques, le monde associatif et les habitants par des démarches participatives,
  - la conduite d'actions d'éducation des visiteurs aux démarches durables et aux comportements citoyens.

# Les principaux enjeux des territoires “Parcs”



Dans une approche territoriale aujourd’hui reconnue, les Parcs doivent être en prise avec les principaux enjeux de leur territoire et notamment ceux de développement social, économique et culturel. Ces enjeux sont très liés aux caractéristiques de ces territoires. Ils peuvent varier au sein d’un même Parc.

## Enjeux

### démographiques

Ces enjeux sont souvent attachés à un contexte de faible densité et de vieillissement de population, mais peuvent également être liés à l’arrivée de nouvelles populations, favorisée par l’attractivité croissante d’une partie du milieu rural. Cela pose la question de la structuration du tissu social, du maintien d’une diversité de populations et du renforcement du lien social.



Fête en Millevache en Limousin

Photo : PNR Millevaches en Limousin

### socio-économiques



Commerce en Brenne

Photo : PNR Brenne

### environnementaux

Ces enjeux sont corrélés à la richesse et à la fragilité du patrimoine naturel et culturel de ces territoires. Le choix des Parcs est de considérer que le maintien et le renforcement de la qualité patrimoniale du territoire constitue un atout majeur pour son avenir.

Ces territoires ruraux fragiles doivent conserver diverses fonctions : productives, patrimoniales, résidentielles et récréatives.

Face à la forte déprise agricole et à la demande croissante de services de qualité en milieu rural, le Parc agit en faveur :

- du maintien et du renouvellement de l’emploi dans un contexte d’évolution rapide de l’économie (baisse des secteurs primaire et secondaire et du commerce),
- de la réponse à la demande de logement et de services de proximité aux habitants,
- du renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité au sein du territoire (formation, emploi, prise en compte de la situation des jeunes, adolescents, personnes âgées, populations exclues...).



Photo : P. Ploquin- PNR Causses du Quercy

Village des Causses du Quercy

# Les principes d'action des Parcs

Fabrication de couteaux en Livradois-Forez



Photo : Jean Lue Mavel

Quelques principes guident les Parcs dans la conduite de leurs missions et ont une traduction particulière dans le domaine du développement.

## 1 Approche transversale

Croiser les logiques sectorielles et professionnelles avec les démarches territoriales, approche facilitée par les compétences pluridisciplinaires de l'équipe du Parc (exemple : lier projet d'installation économique et projet de vie, coupler performance économique et environnementale).

Rapprocher les logiques publiques et privées en créant notamment des lieux de concertation entre collectivités et entreprises.

## 3 Pratique partenariale et participative

Initier une politique de contractualisation avec l'ensemble des partenaires du territoire : collectivités, structures territoriales, chambres consulaires, organismes socio-économiques et professionnels.

Privilégier l'adhésion volontaire des entreprises aux valeurs et au projet du Parc par le biais de la sensibilisation, de la négociation et de concertation autour d'objectifs partagés.

## 5 Démarche d'ouverture

Prendre en compte le rayon d'action de chacun des acteurs socio-économiques installés sur le Parc pour mieux agir à leur côté, en favorisant :

- des relations avec les autres territoires sur les Parcs et en dehors : les communautés de communes, les Pays, les villes et agglomérations de proximité...
- des échanges et des partenariats avec des territoires à l'étranger permettant d'enrichir des approches de développement durable.

Favoriser les échanges des acteurs socio-économiques du territoire avec l'extérieur pour lutter contre toutes formes d'enclavement.

## 2 Logique patrimoniale

Considérer la richesse du patrimoine naturel et culturel comme le meilleur atout dans le temps pour le développement du territoire.

Encourager les approches de filières territorialisées en mettant en réseau et en accompagnant des entreprises qui valorisent des ressources, allant des matières premières aux produits finis.

Travailler avec les entreprises et les collectivités afin de démontrer l'intérêt de prendre en compte l'environnement dans leurs stratégies

## 4 Engagement solidaire

Favoriser les démarches collectives de mise en réseau, de regroupement, de coopération interentreprises, dans le but de conforter l'appartenance à un projet partagé.

Maintenir la diversité sociale, culturelle et générationnelle sur les Parcs en jouant sur des politiques d'accueil de population et en intervenant en direction de certains publics (jeunes, personnes en difficulté...).

## 6 Prospective, expérimentation et évaluation

Observer et analyser les évolutions sociales, économiques et culturelles et être en mesure de se projeter dans l'avenir (aider en cela par le classement en Parc pour 12 ans).

Être force de proposition sur le territoire en engageant des actions expérimentales, en adaptant les outils techniques et financiers aux objectifs poursuivis, en acceptant de prendre des risques.

Participer à l'échange et au transfert d'expériences entre Parcs et autres territoires de projet.

Évaluer la pertinence des objectifs, l'efficacité des moyens et l'efficacité des actions entreprises dans le cadre de la révision de la Charte.



# Que font les Parcs pour le

# Dé

Pour plus d'information sur des exemples d'actions conduites sur des Parcs, vous pouvez aller sur le site internet de la Fédération : [www.parc-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/poles.asp](http://www.parc-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/poles.asp)



Tourisme en Brenne

Photo : PNR Brenne



Savoir faire du torchis

en Boucles de la Seine normande

Photo : Collection PNR Boucles de la Seine Normande

## Les Parcs traduisent ces principes

au sein des actions qu'ils mènent, appuient ou favorisent. Chaque Parc privilégie des types d'actions en fonction de son contexte local.

Une liste d'actions est téléchargeable sur le site Internet de la Fédération (rubrique « Téléchargement »).

## 1 Valoriser les ressources et les savoir-faire

**Plus forte valorisation de matières premières locales dans un souci de création de valeurs ajoutées et de gestion durable des milieux**

- ✿ Nombreuses actions collectives visant l'amélioration de la qualité des modes de production et des produits par l'accompagnement à la promotion et à la vente (circuits courts).
- ✿ Création ou renforcement de filières réunissant plusieurs professions et valorisant des matières premières (de la production des ressources jusqu'à leur transformation).
- ✿ Utilisation de signes de reconnaissance : marque Parc, signes officiels.

**Transmission, adaptation, pérennisation et valorisation de savoir-faire**

- ✿ Ouverture de sites de production au public.
- ✿ Mise en scène des techniques de fabrication au sein d'espaces muséographiques.
- ✿ Organisation de formations à destination d'artisans.
- ✿ Mise en réseau de professionnels dans l'objectif de faire découvrir des métiers sur leurs sites de production.
- ✿ Édition d'ouvrages, promotion des savoir-faire au sein de structures d'accueil du public ou d'itinéraires de découverte.
- ✿ Organisation d'événements grand public autour de savoir-faire.

**Principaux secteurs concernés :** artisanat d'art, bâtiment, gastronomie...

### Réseau de prestataires écotouristiques dans les Landes de Gascogne

Une trentaine d'hébergeurs, d'animateurs et de propriétaires de sites de découverte se sont regroupés autour de valeurs liées à la préservation de l'environnement, à la qualité d'accueil et à l'échange entre acteurs. Ils proposent des prestations respectant et mettant en valeur la richesse de leur patrimoine, de leur économie et de leur culture.

**Développement maîtrisé de prestations touristiques, d'activités sportives et loisirs de nature s'appuyant sur le paysage et le patrimoine**

✿ Mise en réseau de prestataires (hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs) et producteurs (agriculteurs, artisans...) autour d'une infrastructure (circuit, voie ferroviaire...) et d'un projet partagé : Organisation en association ou réseau ; Opérations plus ponctuelles dans l'année.

✿ Priorité portée sur :

- l'appui à la création et à l'émergence d'une offre touristique,
- l'amélioration de l'offre touristique,
- la promotion auprès du grand public (édition, plaquette, salons...).

### Création d'une filière « viande » en Vercors

Le Parc du Vercors a initié la création d'une filière composée d'éleveurs bovins, d'ateliers de découpe et de bouchers valorisant leur production par la marque du Parc dans un objectif de gestion de l'espace et de création de plus de valeur pour les agriculteurs et les commerçants.

Photo : PNR Pilat

Culture en terrasse dans le Pilat



# veloppement ?



Chemin creux en Perche

Photo : S. Perera/PNRP droits réservés

## Stratégie du Pilat en matière de management environnemental

Le Parc du Pilat a engagé plusieurs actions : programme Hygiène-Sécurité-Environnement pour les collectivités locales, Formation à la mise en place de système de management environnemental dans les petites entreprises, Opération Programmée d'Amélioration de la Thermique des Bâtiments...



## Aider les entreprises, les collectivités et les associations à prendre en compte l'environnement

### Management environnemental d'entreprises et de collectivités

- Accompagnement d'entreprises artisanales et industrielles au management environnemental, sensibilisation, conseil, diagnostic, formation, appui à la certification, soutien à l'investissement, aide à l'intégration paysagère... Ces opérations peuvent être organisées à la dimension d'un secteur d'activité (hébergeurs, garagistes...) ou d'un type d'entreprises (Très Petites Entreprises). Elles lient en leur sein acteurs publics et privés.
- Appui aux activités agricoles par la mise en œuvre de pratiques respectueuses des milieux et l'intégration paysagère prouvant ainsi que l'engagement environnemental constitue un investissement économique.
- Mise en cohérence de l'intérêt général avec celui des entreprises dans le souci de pérennisation des investissements publics et privés. L'action et le positionnement d'interface du Parc s'exercent notamment dans la gestion d'équipements ou de ressources (captages d'eau potable, stations d'épuration, rivières...).

### Création, réhabilitation, management environnemental, extension de ZA

- Appui à des collectivités gestionnaires et concertation avec les entreprises.

#### Management environnemental sur une ZA en Boucles de la Seine normande

En partenariat avec la communauté de communes du Trait-Yainville, le Parc des Boucles de la Seine normande accompagne une démarche de management environnemental sur la ZA du Trait en concertation avec les entreprises la composant.

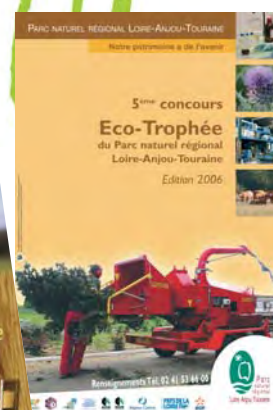




Photo : PNR Brenne

### Les marchés paysans du Luberon

8 associations d'agriculteurs se sont créées autour de petits marchés sur les lieux de forte fréquentation. Les produits jouent sur l'authenticité et la qualité. Ces lieux de vente deviennent très vite des lieux de rencontre entre producteurs et consommateurs.

Des animations sont aussi proposées autour de la dégustation de plats valorisant leurs produits.



# 3

## Promouvoir le territoire, espace économique de qualité

### Promotion des entreprises, des produits et des services en lien avec le territoire

Différents supports

et équipements mobilisés :

- ✂ Signes de reconnaissance : Marque Parc, signes officiels.
- ✂ Concours : Eco Trophée, concours création/reprise d'entreprises.
- ✂ Infrastructures : Maisons de Parc, maisons à thèmes, routes territoriales.
- ✂ Signalétique (charte graphique des commerces et services).

### Communication sur la vie économique du territoire

- ✂ Supports écrits (édition de lettres) et audiovisuels (films).
- ✂ Réalisation d'observatoire socio-économique, d'ouvrage sur le tissu socio-économique du territoire.
- ✂ Organisation de manifestations (fêtes, journées thématiques marchés, foires).

### Renforcement de l'attractivité du territoire vis-à-vis de porteurs de projet

- ✂ Promotion d'offres de reprise (sites, supports spécialisés).
- ✂ Valorisation d'initiatives (concours).
- ✂ Appui à l'accès aux technologies de l'information.



### Bourse aux projets en Haute Vallée de Chevreuse

Afin de favoriser l'installation de porteurs de projet, la transmission d'entreprises, le Parc de Haute Vallée de Chevreuse a créé une bourse aux projets sur son site internet. Elle constitue un véritable lieu d'échange en offre et demande de locaux et d'affaires.



Photo : Fédération des PNR de France

Stand des Causses du Quercy à Projets en campagne 2005





Usine en Pilat

Photo : F. Coste / PNR Pilat

## 4

### Aider au développement du tissu économique

**Reprise et création d'entreprises**  
dans les différents secteurs (artisanat, commerce, services, agriculture, tourisme)

- ✂ Structuration d'une capacité d'accueil et d'accompagnement technique et financier avec les partenaires (compagnies consulaires, associations de prêts d'honneur, coopératives...).
- ✂ Appui aux projets atypiques (agricoles « hors-cadre », activités multisectorielles).
- ✂ Soutien à l'émergence d'activités valorisant des ressources et répondant à des besoins du territoire (exemple : éco-construction).

**Maintien et développement d'entreprises**

Regroupement, mise en réseau des acteurs, coopération inter-entreprises

- ✂ Coopération globale de type club d'entrepreneurs, associations d'entrepreneurs sur les ZA.
- ✂ Mutualisation de moyens humains, techniques au sein de groupements ou d'associations.

Organisation de filières (regroupant agriculteurs, artisans et commerçants) et structuration de secteurs d'activités clés (exemples : hébergement, artisanat d'art).

Mise en place d'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (conseil, aide à l'investissement).



Industrie en Livradois-Forez

Photo : Michel Thenot

#### Réseau des Estaminets en Caps et marais d'Opale

Un réseau d'une vingtaine d'Estaminets sur le Parc des Caps et marais d'Opale, constitué à la fois des points d'information pour les randonneurs et des relais multiservices à la population locale en proposant des produits du terroir.

#### Développement d'une offre culturelle en Livradois-Forez

Le Parc Livradois-Forez anime son territoire en favorisant le développement d'offres culturelles pour ses habitants : Cinéma itinérant, Réseau des bibliothécaires, Accès sur site Internet des informations sur les dates et lieux de création culturelle, Résidence de troupe théâtrale...

Culture du cresson marqué en Gâtinais français



Photo : Stéphane Perera / Alizari Images



Chantiers nature « Les Blongios » en Caps et Marais d'Opale

Photo : Association "Les Blongios, la nature en chantier"

### Formation-insertion appuyée sur le patrimoine en Loire Anjou Touraine

En partenariat avec les services de l'emploi, les syndicats du bâtiment et les structures du patrimoine, le Parc Loire Anjou Touraine a organisé une formation qualifiante à des fins de restauration du patrimoine et d'aide au maintien de savoir-faire. À son terme, 80% des stagiaires a été recruté. L'action a été orientée ensuite vers les structures d'insertion.

## 5 Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

### Emploi, formation, insertion de publics en difficulté

- ✂ Création & animation de maison de l'emploi à la dimension du Parc ou sur le territoire.
- ✂ Organisation de chantiers d'insertion, de chantiers nature ou de formation-action en lien avec l'entretien du patrimoine naturel et bâti.
- ✂ Partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire (coopératives, associations) sur le territoire travaillant dans l'entretien de l'espace, la valorisation de ressources, les services à la population.

### Mise en œuvre d'équipements et de démarches structurant le territoire dans différents domaines :

- ✂ Énergie : Réseaux de chaleur bois, schéma éolien...
- ✂ Opérations « cœur de village » : démarches d'ensemble avec les collectivités mariant logement, école, commerces, services, urbanisme.
- ✂ Politique de logement : appui aux collectivités maîtres d'ouvrage dans le montage d'opérations, de lotissements adaptés au territoire (intégration paysagère, habitat sain) et dans l'accès au logement social et intermédiaire.
- ✂ Équipements touristiques (circuits de randonnées, réseau de villages de vacances...).

### Offre de services essentiels en milieu fragile

- ✂ Maintien d'activités commerciales de première nécessité, de services publics.
- ✂ Proposition d'offres de services à la population (notamment en direction de jeunes).
- ✂ Mise en place d'opérations de revitalisation rurale (Habitat et Commerce/Artisanat).
- ✂ Mise en réseau de structures d'enseignement (écoles, collèges) et utilisation en tant que centres de ressources pour les acteurs du territoire.
- ✂ Développement et structuration d'une offre culturelle sur le territoire.



Carrier en Gâtinais français

Photo : Pierre-Emmanuel Weck

### Pôle enfance et adolescence en Brenne

L'opération « Brenne Initiatives Jeunes » permet de développer 2 nouveaux services à la population : un Pôle enfance s'adressant aux parents, assistantes maternelles et collectivités et une équipe d'animateurs ruraux pour aider les projets portés par des adolescents.



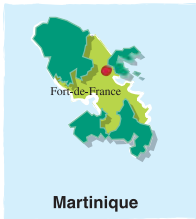
Photo : Etienne Clair

Commerce itinérant en Livradois-Forez



# Les 45 Parcs naturels régionaux de France

Les 45 Parcs naturels régionaux concernent 3 706 communes, 21 régions métropolitaines, 68 départements pour 3 millions d'habitants. Ils couvrent 7 millions d'hectares, soit 13% du territoire.



(Échelle des DOM non représentative)



Pour en savoir plus

Documents consultables sur [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr), rubrique « Téléchargement ».

Que font les Parcs pour le développement ? : 150 actions répertoriées



L'agriculture durable au cœur des Parcs (avril 2005)

**Coordination :**  
Stéphane Adam,  
Virginie Martinez,  
Jacques Fournier

**Texte :**  
Commission  
" Développement  
économique et social "  
de la Fédération des Parcs

Réalisation : 31 mille

**Directeur de publication :**  
Gérard Moulinas  
Mars 2007



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani 75018 Paris - Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
E-mail : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr) - [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

Document réalisé avec le soutien de

